

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 2505

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 34 SEXIES

I. – À la vingtième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 36, substituer au mot :

« Département »,

le mot :

« Département-Région ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la même première colonne du même tableau de l'alinéa 39, substituer au mot :

« Département »,

le mot :

« Département-Région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.